

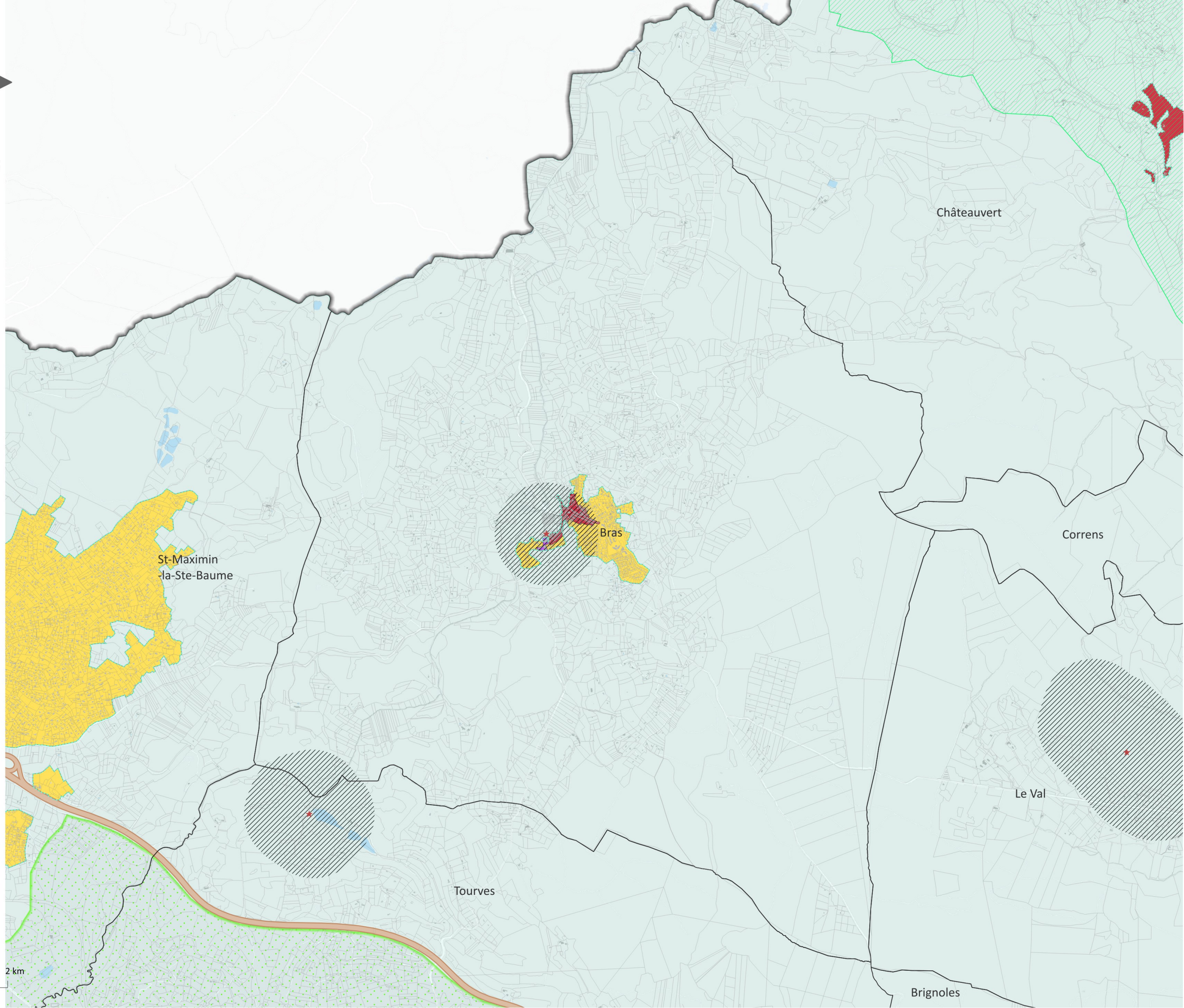
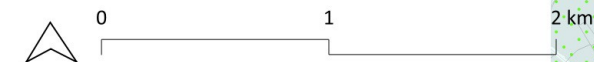
Plan de superposition du zonage et des lieux d'interdiction légale et réglementaire de publicité Commune de Bras

Juin 2026

-  Limite communale
 Limite communautaire
- Lieux d'interdiction absolue de publicité**
-  Monument historique
 Site classé
 Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)
- Lieux d'interdiction relative de publicité**
-  Périmètre Délimité des Abords
 Rayon de 500m autour des MH
 Site Patrimonial Remarquable
 Site inscrit
 Parc Naturel Régional
 Natura 2000
- Interdiction de la publicité scellée au sol**
-  Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-route, bretelle de raccordement à une autoroute ou route express
- Immeubles remarquables**
-  interdiction de publicité sur un immeuble présentant un caractère esthétique, historique et pittoresque reconnu par arrêté municipal et dans le champ de visibilité jusque 100m de celui-ci

- Zones du RLPi**
-  Zone "Patrimoine"
 Zone "Habitat"
 Zone "Axe routier structurant"
 Zone "Zone commerciale et d'activité"

 Fond de plan © OpenStreetMap
sous licence ODbL



Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de Brignoles

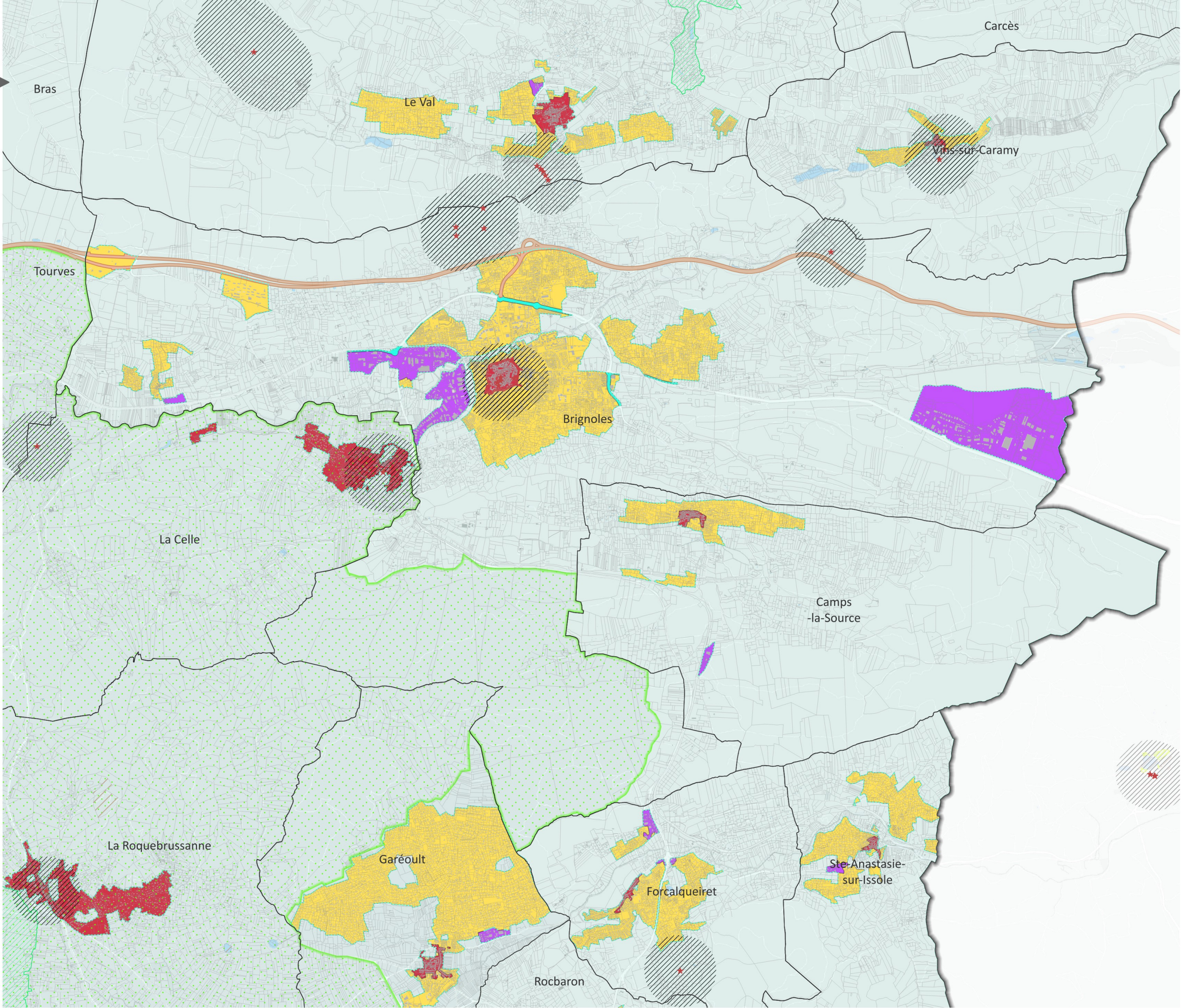
Juin 2026

- Limite communale
Limite communautaire
- Lieux d'interdiction absolue de publicité**
- Monument historique
 - Site classé
 - Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)
- Lieux d'interdiction relative de publicité**
- Périmètre Délimité des Abords
 - Rayon de 500m autour des MH
 - Site Patrimonial Remarquable
 - Site inscrit
 - Parc Naturel Régional
 - Natura 2000
- Interdiction de la publicité scellée au sol**
- Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-route, bretelle de raccordement à une autoroute ou route express
- Immeubles remarquables**
- interdiction de publicité sur un immeuble présentant un caractère esthétique, historique et pittoresque reconnu par arrêté municipal et dans le champ de visibilité jusque 100m de celui-ci

- Zones du RLPi**
- Zone "Patrimoine"
 - Zone "Habitat"
 - Zone "Axe routier structurant"
 - Zone "Zone commerciale et d'activité"

Fond de plan © OpenStreetMap
sous licence ODbL

0 1 2 km



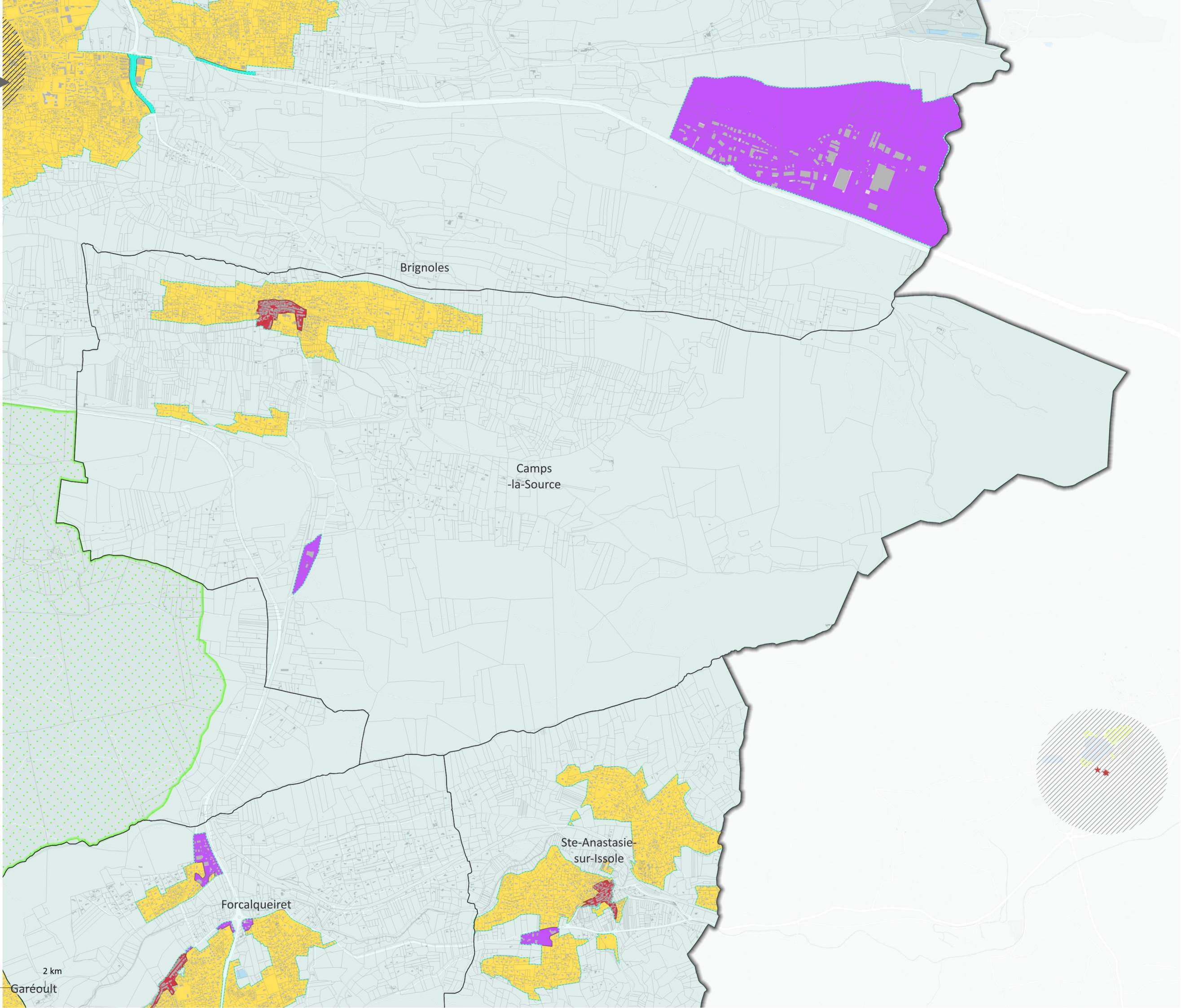
Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de Camps-la-Source

Juin 2026

- Limite communale
Limite communautaire
- Lieux d'interdiction absolue de publicité**
- Monument historique
 - Site classé
 - Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)
- Lieux d'interdiction relative de publicité**
- Périmètre Délimité des Abords
 - Rayon de 500m autour des MH
 - Site Patrimonial Remarquable
 - Site inscrit
 - Parc Naturel Régional
 - Natura 2000
- Interdiction de la publicité scellée au sol**
- Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-route, bretelle de raccordement à une autoroute ou route express
- Immeubles remarquables**
- interdiction de publicité sur un immeuble présentant un caractère esthétique, historique et pittoresque reconnu par arrêté municipal et dans le champ de visibilité jusque 100m de celui-ci
- Zones du RLPi**
- Zone "Patrimoine"
 - Zone "Habitat"
 - Zone "Axe routier structurant"
 - Zone "Zone commerciale et d'activité"

Fond de plan © OpenStreetMap
sous licence ODbL

0 1 2 km
Garéoult



Plan de superposition du zonage et
des lieux d’interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de Carcès

Juin 2026

 Limite communale

 Limite communautaire

Lieux d’interdiction absolue de publicité

 Monument historique

 Site classé

 Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)

Lieux d’interdiction relative de publicité

 Périmètre Délimité des Abords

 Rayon de 500m autour des MH

 Site Patrimonial Remarquable

 Site inscrit

 Parc Naturel Régional

 Natura 2000

Interdiction de la publicité scellée au sol

 Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-
route, bretelle de raccordement à une
autoroute ou route express

Immeubles remarquables

 interdiction de publicité sur un immeuble
présentant un caractère esthétique, historique
et pittoresque reconnu par arrêté municipal
et dans le champ de visibilité jusque 100m
de celui-ci

Zones du RLPi

 Zone "Patrimoine"

 Zone "Habitat"

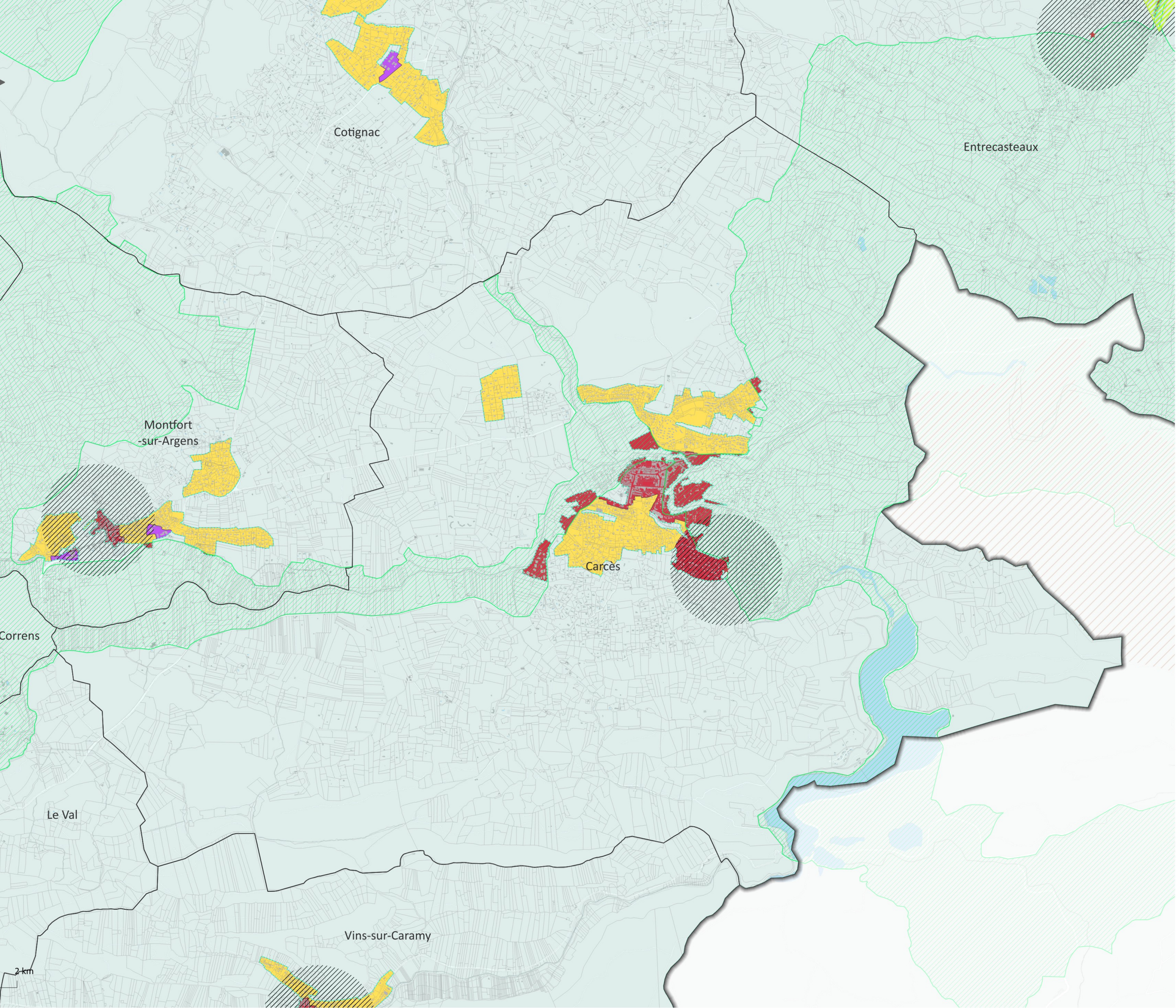
 Zone "Axe routier structurant"

 Zone "Zone commerciale et d'activité"

 Fond de plan © OpenStreetMap
sous licence ODbL



012 km



Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de Châteauvert

Juin 2026

 Limite communale

 Limite communautaire

Lieux d'interdiction absolue de publicité

 Monument historique

 Site classé

 Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)

Lieux d'interdiction relative de publicité

 Périmètre Délimité des Abords

 Rayon de 500m autour des MH

 Site Patrimonial Remarquable

 Site inscrit

 Parc Naturel Régional

 Natura 2000

Interdiction de la publicité scellée au sol

 Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-route, bretelle de raccordement à une autoroute ou route express

Immeubles remarquables

 interdiction de publicité sur un immeuble présentant un caractère esthétique, historique et pittoresque reconnu par arrêté municipal et dans le champ de visibilité jusque 100m de celui-ci

Zones du RLPi

 Zone "Patrimoine"

 Zone "Habitat"

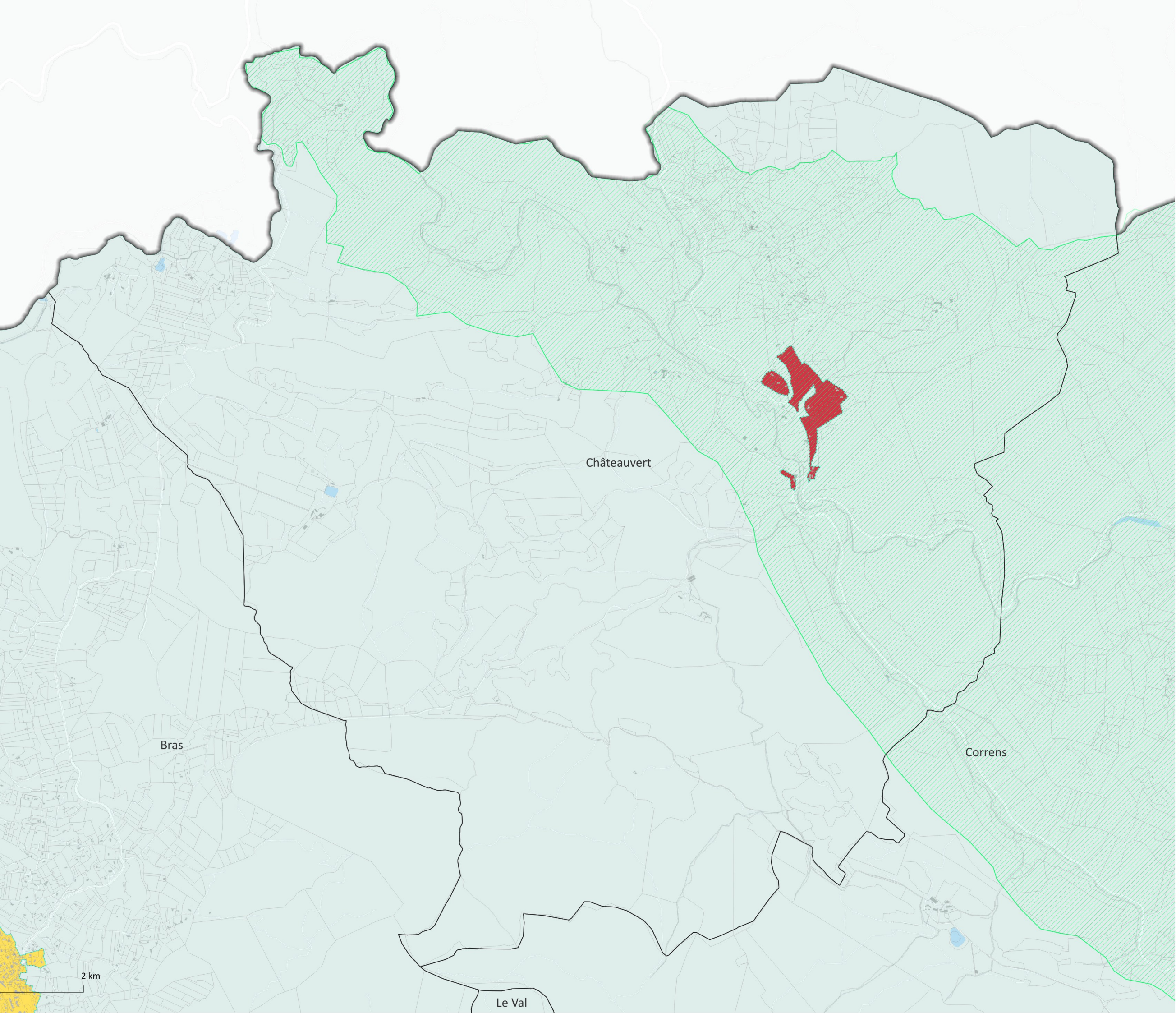
 Zone "Axe routier structurant"

 Zone "Zone commerciale et d'activité"

 Fond de plan © OpenStreetMap sous licence ODbL



012 km



Plan de superposition du zonage et
des lieux d’interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de Correns

Juin 2026

 Limite communale

 Limite communautaire

Lieux d’interdiction absolue de publicité

 Monument historique

 Site classé

 Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)

Lieux d’interdiction relative de publicité

 Périmètre Délimité des Abords

 Rayon de 500m autour des MH

 Site Patrimonial Remarquable

 Site inscrit

 Parc Naturel Régional

 Natura 2000

Interdiction de la publicité scellée au sol

 Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-route, bretelle de raccordement à une autoroute ou route express

Immeubles remarquables

 interdiction de publicité sur un immeuble présentant un caractère esthétique, historique et pittoresque reconnu par arrêté municipal et dans le champ de visibilité jusque 100m de celui-ci

Zones du RLPi

 Zone "Patrimoine"

 Zone "Habitat"

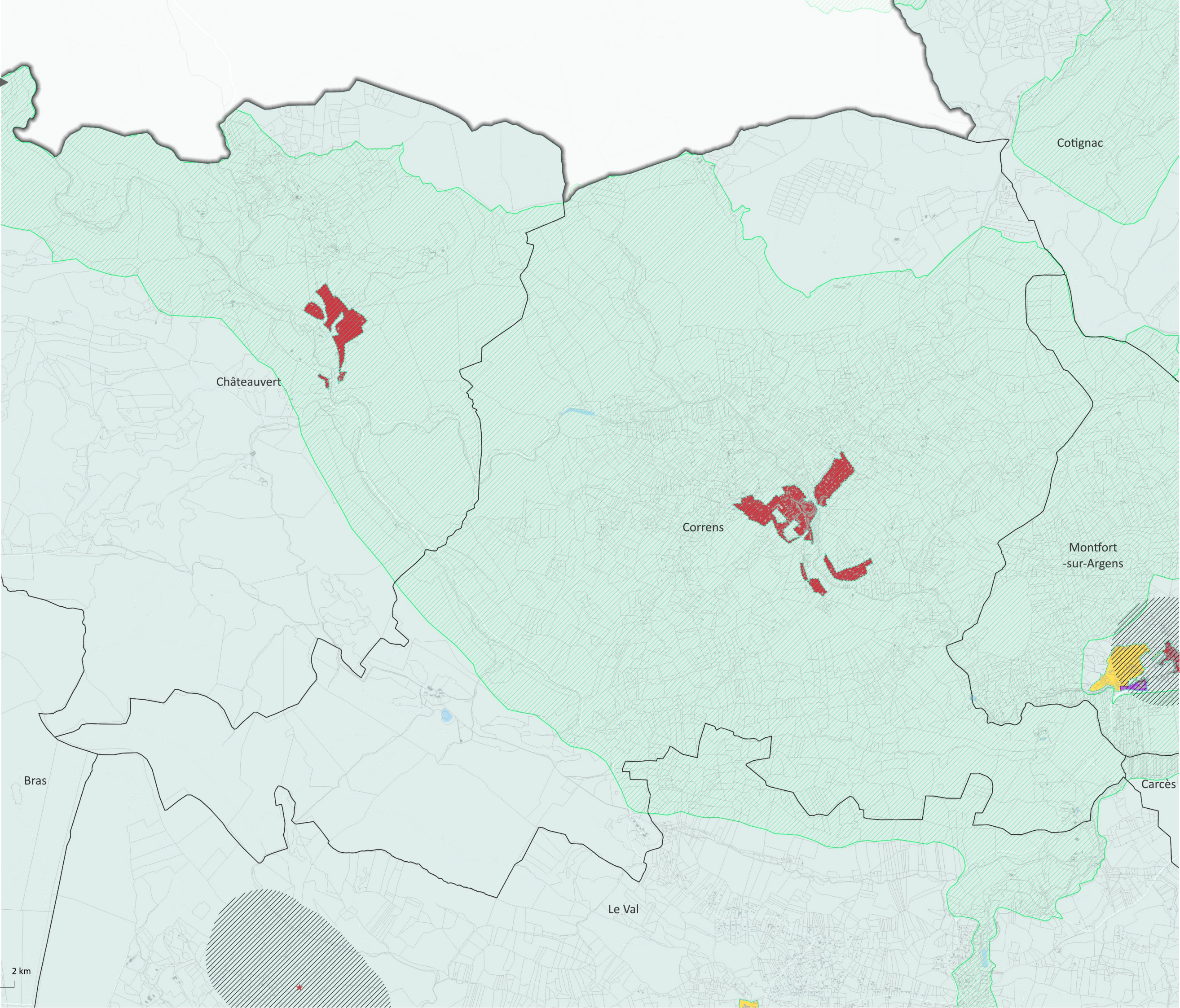
 Zone "Axe routier structurant"

 Zone "Zone commerciale et d'activité"

 Fond de plan © OpenStreetMap sous licence ODbL



012 km



Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de Cotignac

Juin 2026

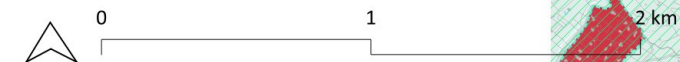
- Limite communale
- Limite communautaire
- Lieux d'interdiction absolue de publicité**
- ★

 Monument historique
- ///

 Site classé
- Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)
- Lieux d'interdiction relative de publicité**
- Périmètre Délimité des Abords
- ///

 Rayon de 500m autour des MH
- Site Patrimonial Remarquable
- Site inscrit
- Parc Naturel Régional
- Natura 2000
- Interdiction de la publicité scellée au sol**
- Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-route, bretelle de raccordement à une autoroute ou route express
- Immeubles remarquables**
- interdiction de publicité sur un immeuble présentant un caractère esthétique, historique et pittoresque reconnu par arrêté municipal et dans le champ de visibilité jusque 100m de celui-ci
- Zones du RLPi**
- Zone "Patrimoine"
- Zone "Habitat"
- Zone "Axe routier structurant"
- Zone "Zone commerciale et d'activité"

Fond de plan © OpenStreetMap
sous licence ODbL



Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune d'Entrecasteaux

Juin 2026

- Limite communale
- Limite communautaire
- Lieux d'interdiction absolue de publicité**

★

 Monument historique

///

 Site classé

Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)
- Lieux d'interdiction relative de publicité**

Périmètre Délimité des Abords

Rayon de 500m autour des MH

Site Patrimonial Remarquable

Site inscrit

Parc Naturel Régional

Natura 2000
- Interdiction de la publicité scellée au sol**

Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-route, bretelle de raccordement à une autoroute ou route express
- Immeubles remarquables**

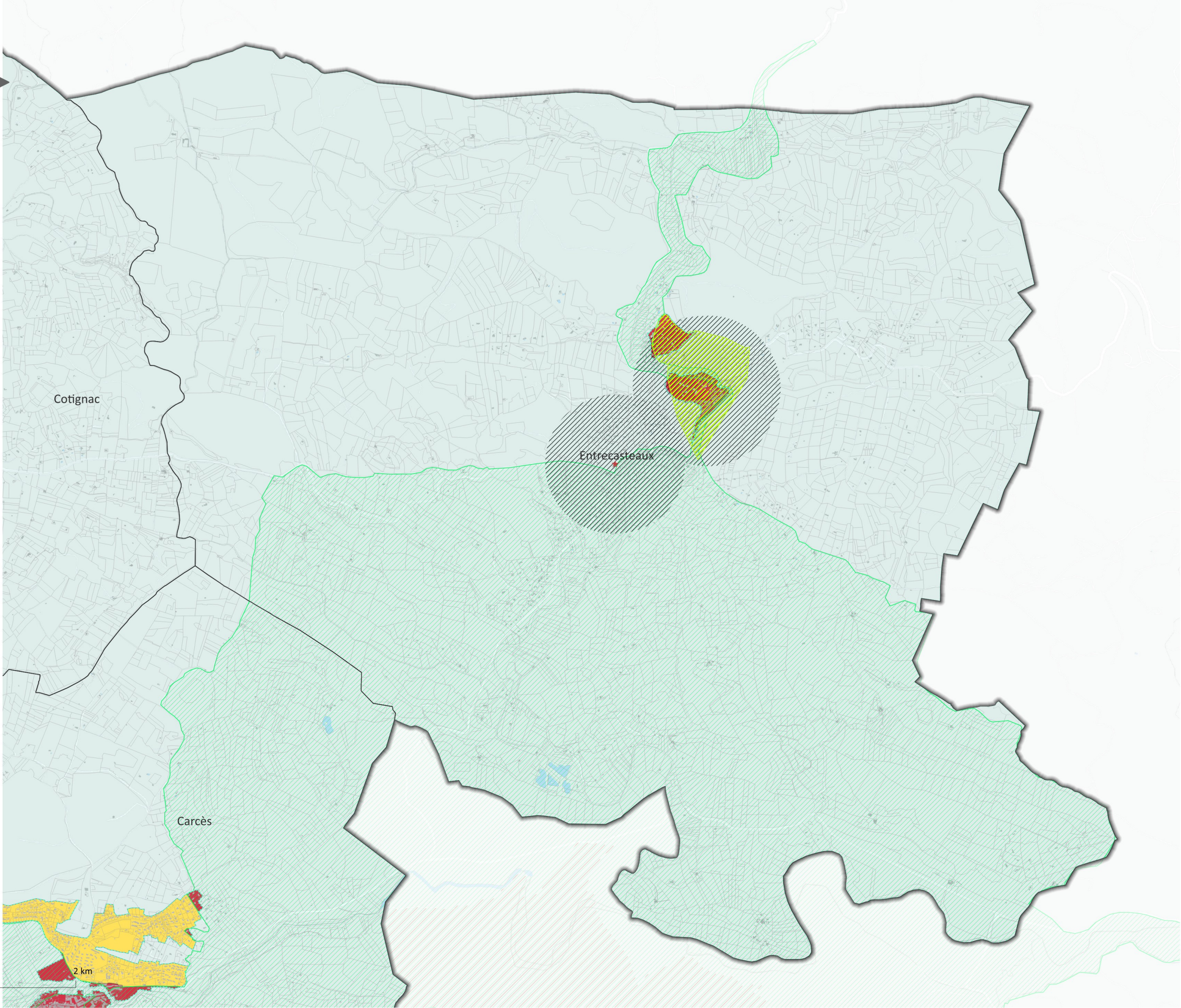
interdiction de publicité sur un immeuble présentant un caractère esthétique, historique et pittoresque reconnu par arrêté municipal et dans le champ de visibilité jusque 100m de celui-ci
- Zones du RLPi**

Zone "Patrimoine"

Zone "Habitat"

Zone "Axe routier structurant"

Zone "Zone commerciale et d'activité"
- Fond de plan © OpenStreetMap sous licence ODbL



Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de Garéoult

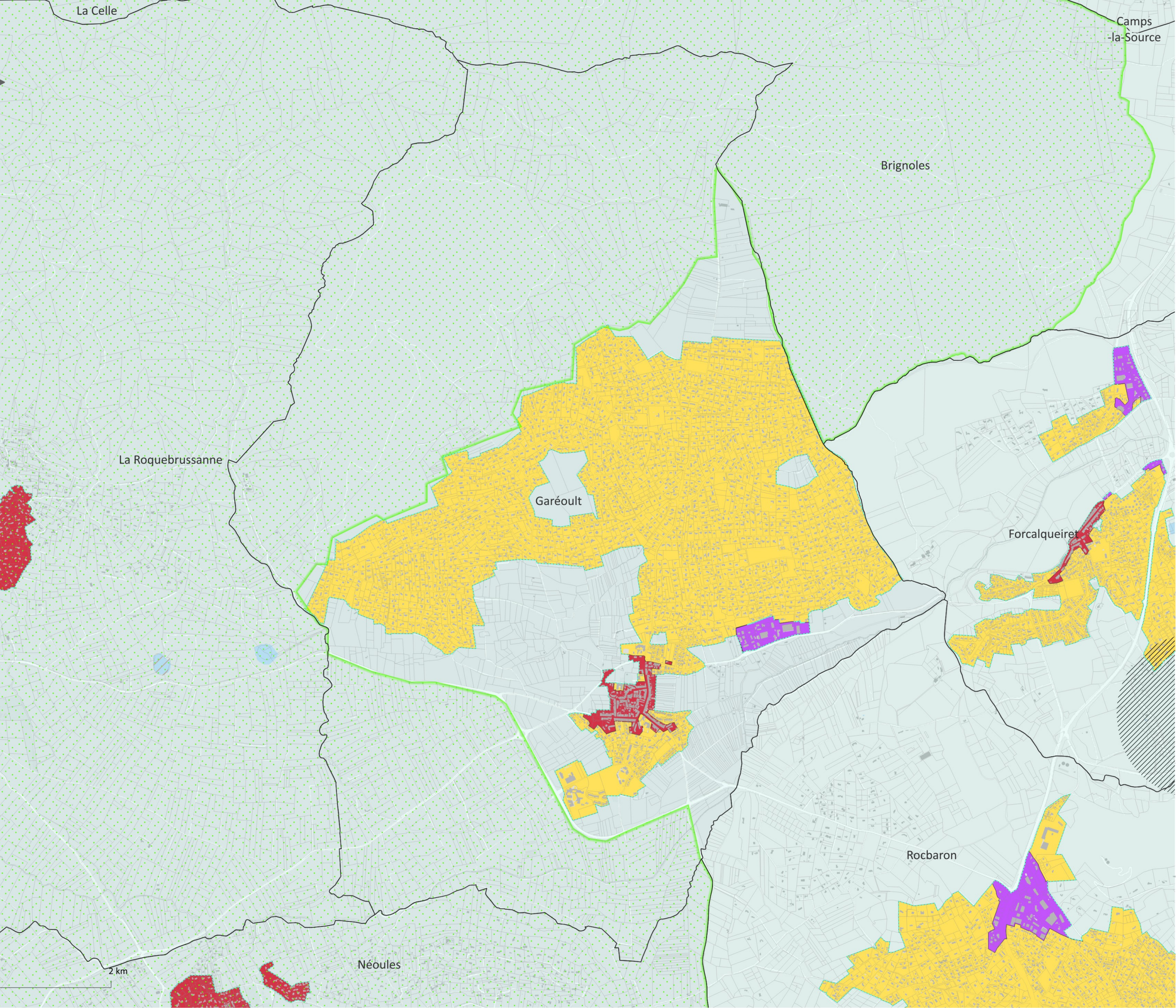
Juin 2026

- Limite communale
- Limite communautaire
- Lieux d'interdiction absolue de publicité**
- ★

 Monument historique
- ///

 Site classé
- Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)
- Lieux d'interdiction relative de publicité**
- Périmètre Délimité des Abords
- ///

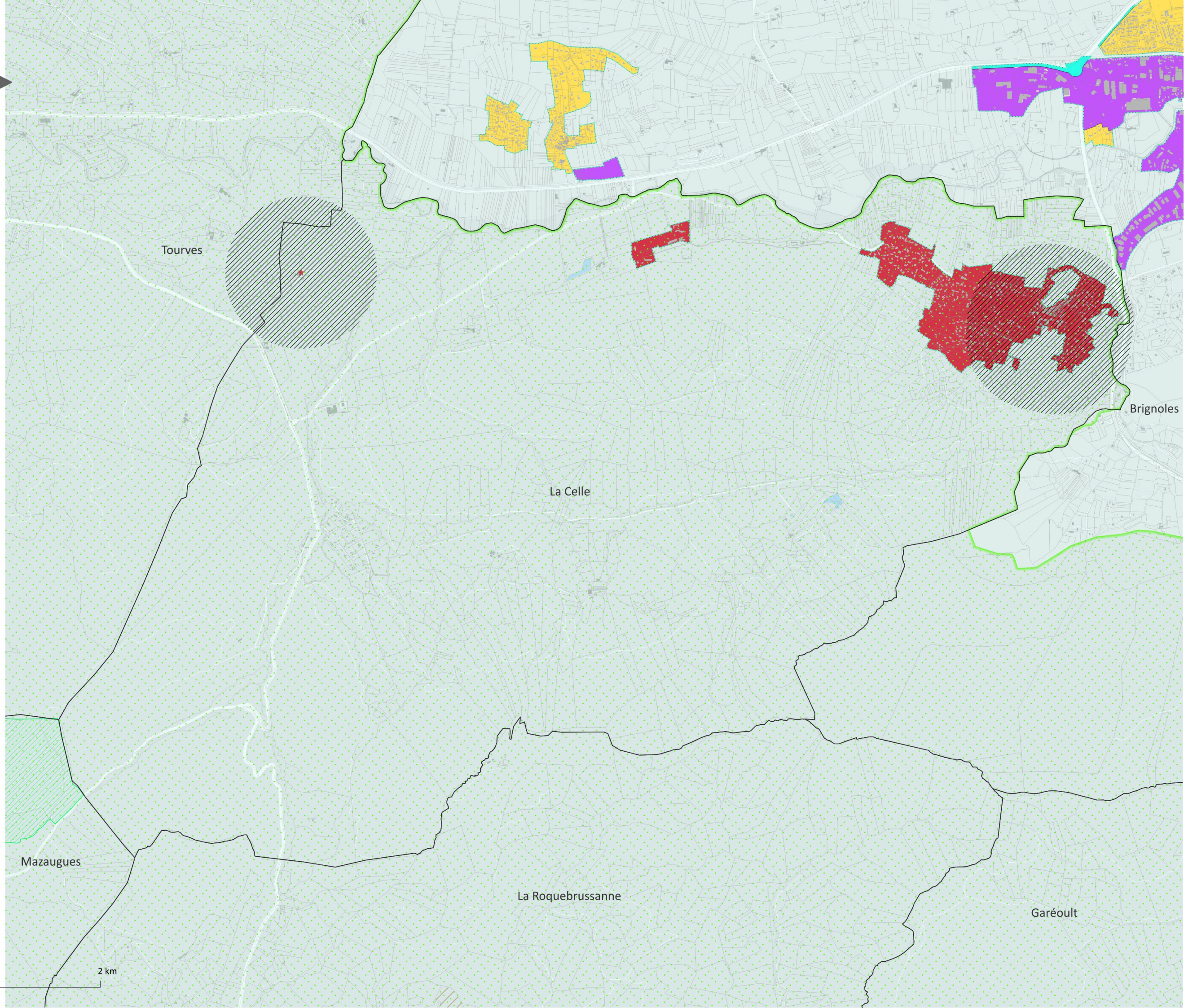
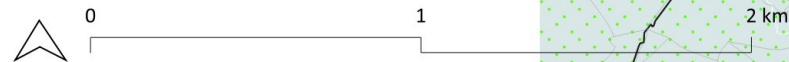
 Rayon de 500m autour des MH
- Site Patrimonial Remarquable
- Site inscrit
- Parc Naturel Régional
- Natura 2000
- Interdiction de la publicité scellée au sol**
- Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-route, bretelle de raccordement à une autoroute ou route express
- Immeubles remarquables**
- interdiction de publicité sur un immeuble présentant un caractère esthétique, historique et pittoresque reconnu par arrêté municipal et dans le champ de visibilité jusque 100m de celui-ci
- Zones du RLPi**
- Zone "Patrimoine"
- Zone "Habitat"
- Zone "Axe routier structurant"
- Zone "Zone commerciale et d'activité"



Juin 2026

- ### Zones du RLPI
- | | |
|---|--|
|  | Zone "Patrimoine" |
|  | Zone "Habitat" |
|  | Zone "Axe routier structurant" |
|  | Zone "Zone commerciale et d'activités" |

-  Fond de plan © OpenStreetMap
sous licence ODbL



Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de La Roquebrussanne

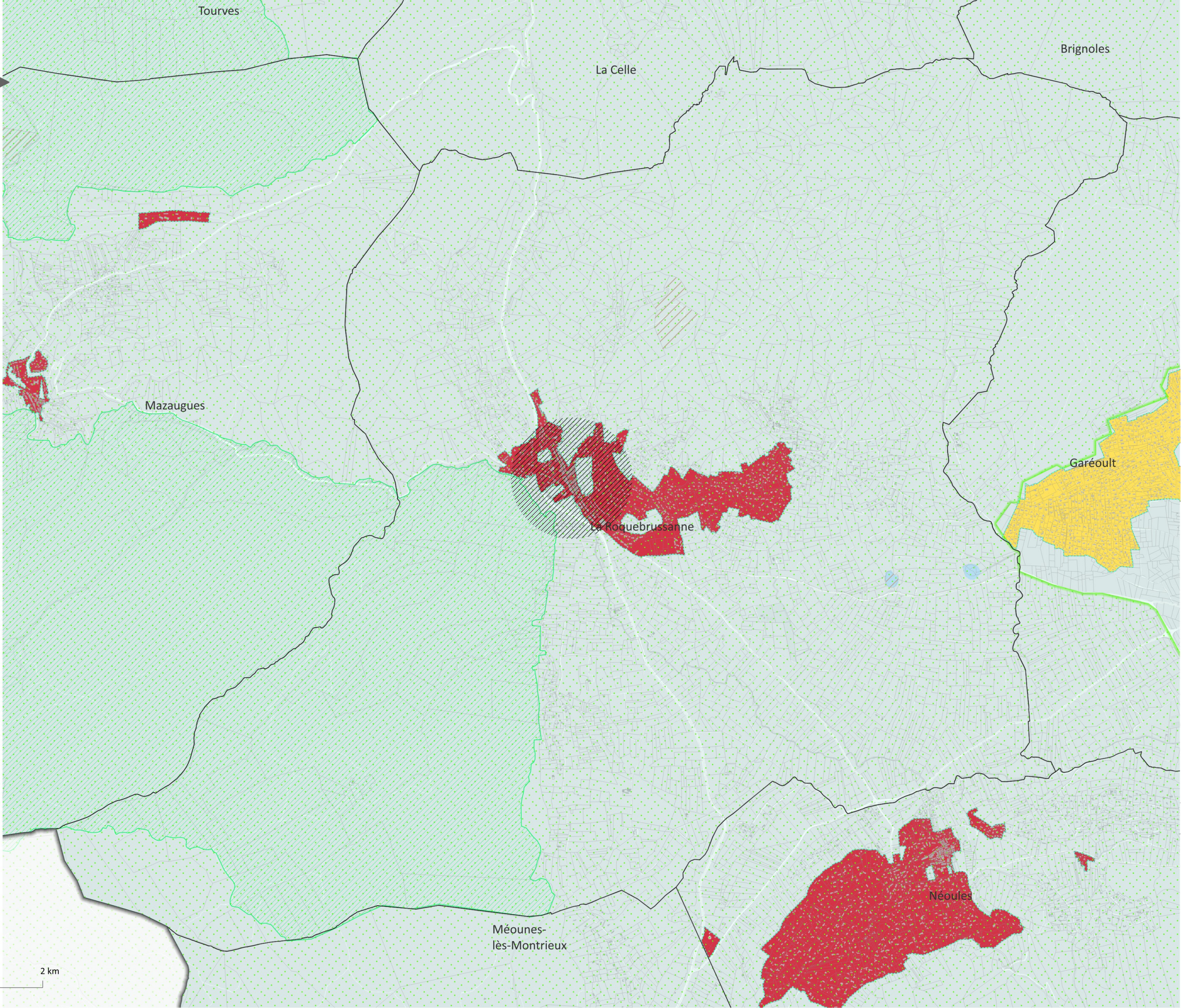
Juin 2026

- Limite communale
- Limite communautaire
- Lieux d'interdiction absolue de publicité**
- ★

 Monument historique
- ///

 Site classé
- Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)
- Lieux d'interdiction relative de publicité**
- Périmètre Délimité des Abords
- ///

 Rayon de 500m autour des MH
- Site Patrimonial Remarquable
- Site inscrit
- Parc Naturel Régional
- Natura 2000
- Interdiction de la publicité scellée au sol**
- Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-
route, bretelle de raccordement à une
autoroute ou route express
- Immeubles remarquables**
- interdiction de publicité sur un immeuble
présentant un caractère esthétique, historique
et pittoresque reconnu par arrêté municipal
et dans le champ de visibilité jusque 100m
de celui-ci
- Zones du RLPi**
- Zone "Patrimoine"
- Zone "Habitat"
- Zone "Axe routier structurant"
- Zone "Zone commerciale et d'activité"



Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune du Val

Juin 2026

Limite communale

Limite communautaire

Lieux d'interdiction absolue de publicité

★

Monument historique

///

Site classé

Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)

Lieux d'interdiction relative de publicité

Périmètre Délimité des Abords

///

Rayon de 500m autour des MH

Site Patrimonial Remarquable

Site inscrit

Parc Naturel Régional

Natura 2000

Interdiction de la publicité scellée au sol

Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-route, bretelle de raccordement à une autoroute ou route express

Immeubles remarquables

interdiction de publicité sur un immeuble présentant un caractère esthétique, historique et pittoresque reconnu par arrêté municipal et dans le champ de visibilité jusque 100m de celui-ci

Zones du RLPi

Zone "Patrimoine"

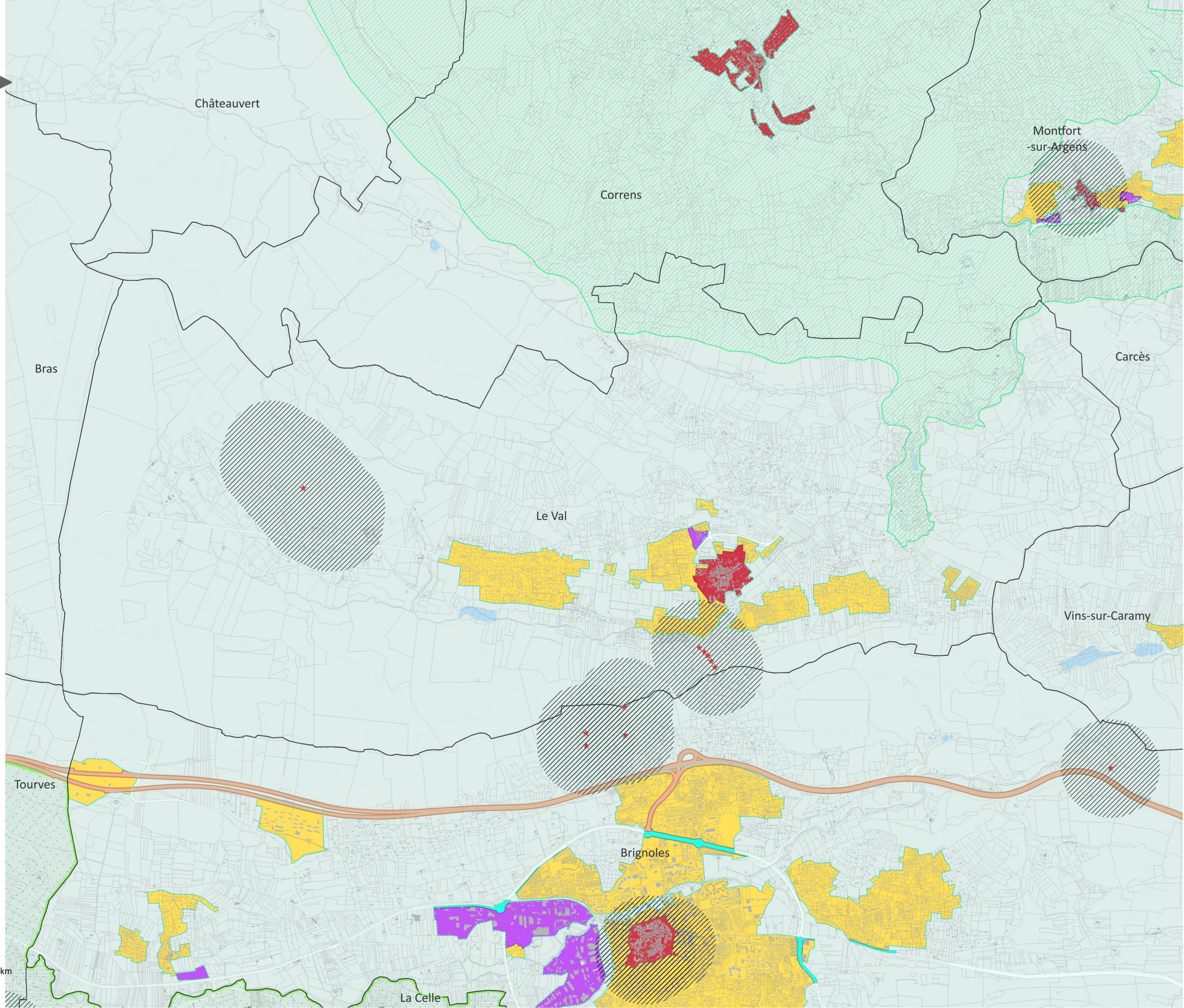
Zone "Habitat"

Zone "Axe routier structurant"

Zone "Zone commerciale et d'activité"

Fond de plan © OpenStreetMap sous licence ODbL

012 km



Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de Mazaugues

Juin 2026



 Limite communale



 Limite communautaire

Lieux d'interdiction absolue de publicité



 Monument historique



 Site classé



 Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)

Lieux d'interdiction relative de publicité



 Périmètre Délimité des Abords



 Rayon de 500m autour des MH



 Site Patrimonial Remarquable



 Site inscrit



 Parc Naturel Régional



 Natura 2000

Interdiction de la publicité scellée au sol

 Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-route, bretelle de raccordement à une autoroute ou route express

Immeubles remarquables



 interdiction de publicité sur un immeuble présentant un caractère esthétique, historique et pittoresque reconnu par arrêté municipal et dans le champ de visibilité jusque 100m de celui-ci

Zones du RLPi



 Zone "Patrimoine"



 Zone "Habitat"



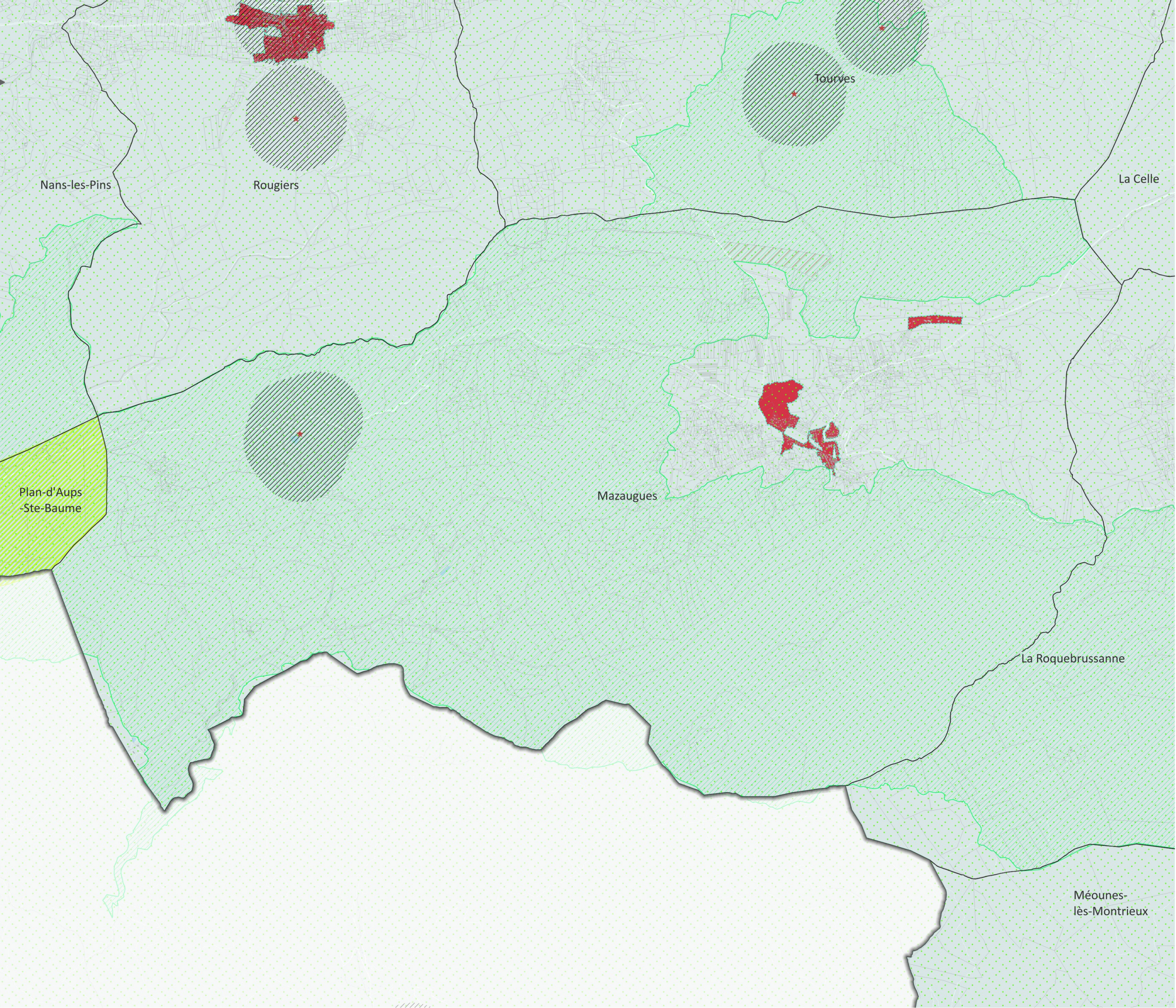
 Zone "Axe routier structurant"



 Zone "Zone commerciale et d'activité"



 Fond de plan © OpenStreetMap sous licence ODbL





0

1

2 km

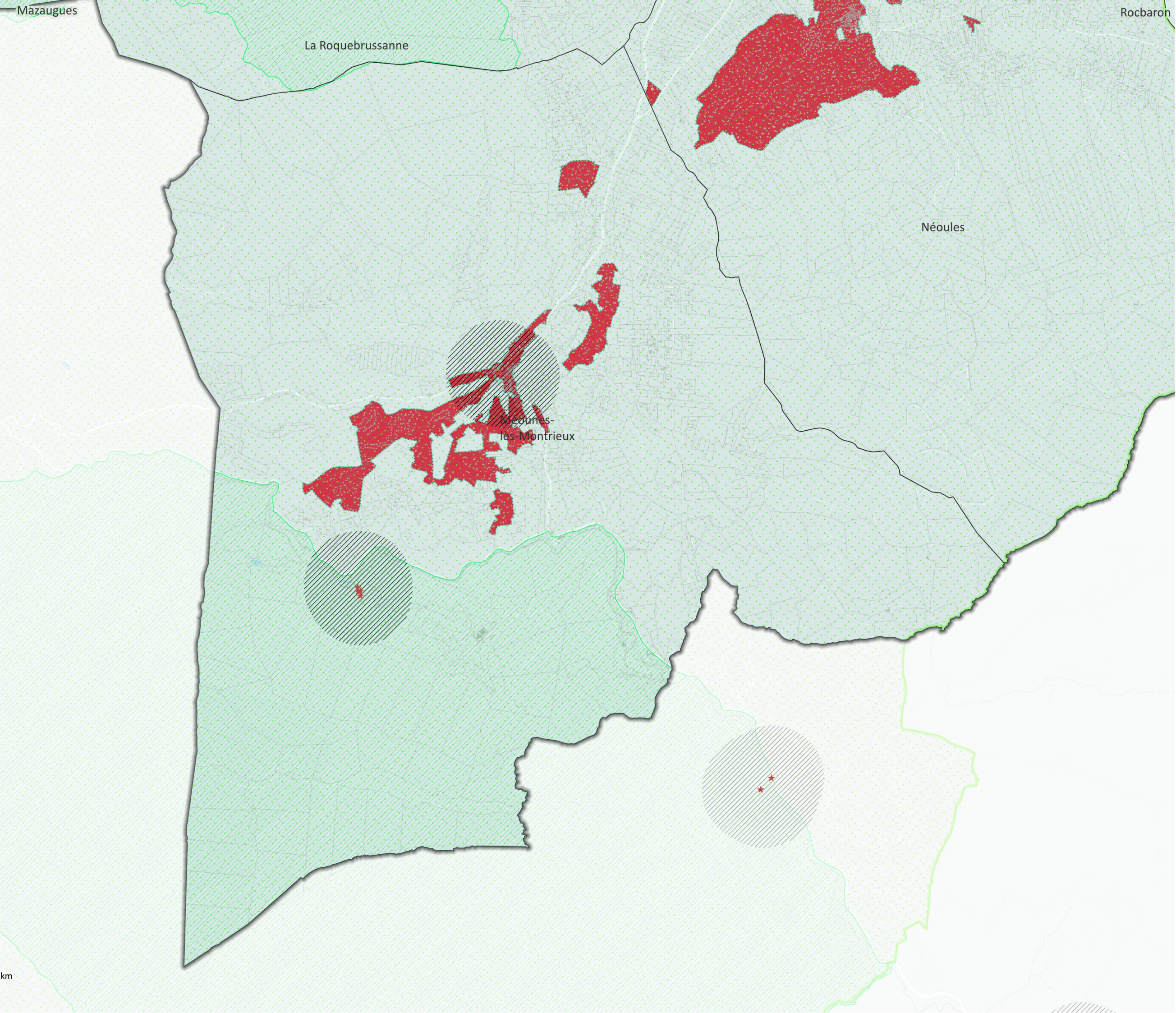
Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de
Méounes-lès-Montrieux
Juin 2026

- Limite communale
- Limite communautaire
- Lieux d'interdiction absolue de publicité**
- ★

 Monument historique
- ///

 Site classé
- Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)
- Lieux d'interdiction relative de publicité**
- Périmètre Délimité des Abords
- ///

 Rayon de 500m autour des MH
- Site Patrimonial Remarquable
- Site inscrit
- Parc Naturel Régional
- Natura 2000
- Interdiction de la publicité scellée au sol**
- Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-route, bretelle de raccordement à une autoroute ou route express
- Immeubles remarquables**
- interdiction de publicité sur un immeuble présentant un caractère esthétique, historique et pittoresque reconnu par arrêté municipal et dans le champ de visibilité jusque 100m de celui-ci
- Zones du RLPi**
- Zone "Patrimoine"
- Zone "Habitat"
- Zone "Axe routier structurant"
- Zone "Zone commerciale et d'activité"



Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de Montfort-sur-Argens

Juin 2026

- Limite communale
- Limite communautaire
- Lieux d'interdiction absolue de publicité**
- ★

 Monument historique
- ///

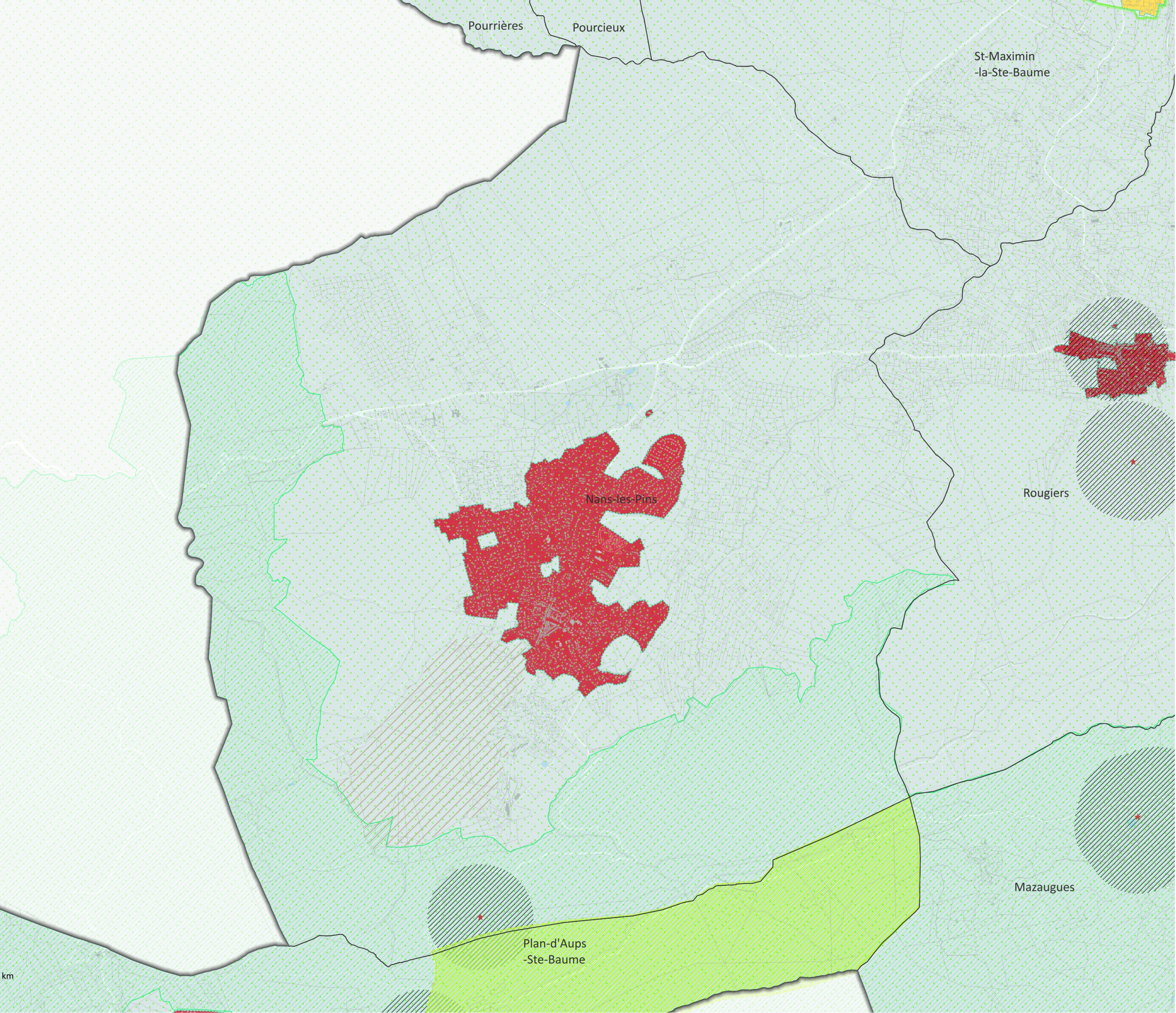
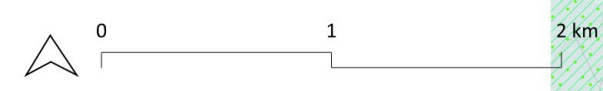
 Site classé
- Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)
- Lieux d'interdiction relative de publicité**
- Périmètre Délimité des Abords
- ///

 Rayon de 500m autour des MH
- Site Patrimonial Remarquable
- Site inscrit
- Parc Naturel Régional
- Natura 2000
- Interdiction de la publicité scellée au sol**
- Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-route, bretelle de raccordement à une autoroute ou route express
- Immeubles remarquables**
- interdiction de publicité sur un immeuble présentant un caractère esthétique, historique et pittoresque reconnu par arrêté municipal et dans le champ de visibilité jusque 100m de celui-ci
- Zones du RLPi**
- Zone "Patrimoine"
- Zone "Habitat"
- Zone "Axe routier structurant"
- Zone "Zone commerciale et d'activité"

Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de Nans-les-Pins

Juin 2026

- Limite communale
- Limite communautaire
- Lieux d'interdiction absolue de publicité**
- Monument historique
- Site classé
- Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)
- Lieux d'interdiction relative de publicité**
- Périmètre Délimité des Abords
- Rayon de 500m autour des MH
- Site Patrimonial Remarquable
- Site inscrit
- Parc Naturel Régional
- Natura 2000
- Interdiction de la publicité scellée au sol**
- Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-route, bretelle de raccordement à une autoroute ou route express
- Immeubles remarquables**
- interdiction de publicité sur un immeuble présentant un caractère esthétique, historique et pittoresque reconnu par arrêté municipal et dans le champ de visibilité jusque 100m de celui-ci
- Zones du RLPi**
- Zone "Patrimoine"
- Zone "Habitat"
- Zone "Axe routier structurant"
- Zone "Zone commerciale et d'activité"
- Fond de plan © OpenStreetMap sous licence ODbL



Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de Néoules

Juin 2026

Limite communale

Limite communautaire

Lieux d'interdiction absolue de publicité

★

Monument historique

///

Site classé

Secteurs situés hors agglomération (seules les
préenseignes dérogatoires sont admises)

Lieux d'interdiction relative de publicité

Périmètre Délimité des Abords

///

Rayon de 500m autour des MH

Site Patrimonial Remarquable

Site inscrit

Parc Naturel Régional

Natura 2000

Interdiction de la publicité scellée au sol

Interdiction de visibilité des affiches des
dispositifs scellés au sol depuis une auto-
route, bretelle de raccordement à une
autoroute ou route express

Immeubles remarquables

interdiction de publicité sur un immeuble
présentant un caractère esthétique, historique
et pittoresque reconnu par arrêté municipal
et dans le champ de visibilité jusque 100m
de celui-ci

Zones du RLPi

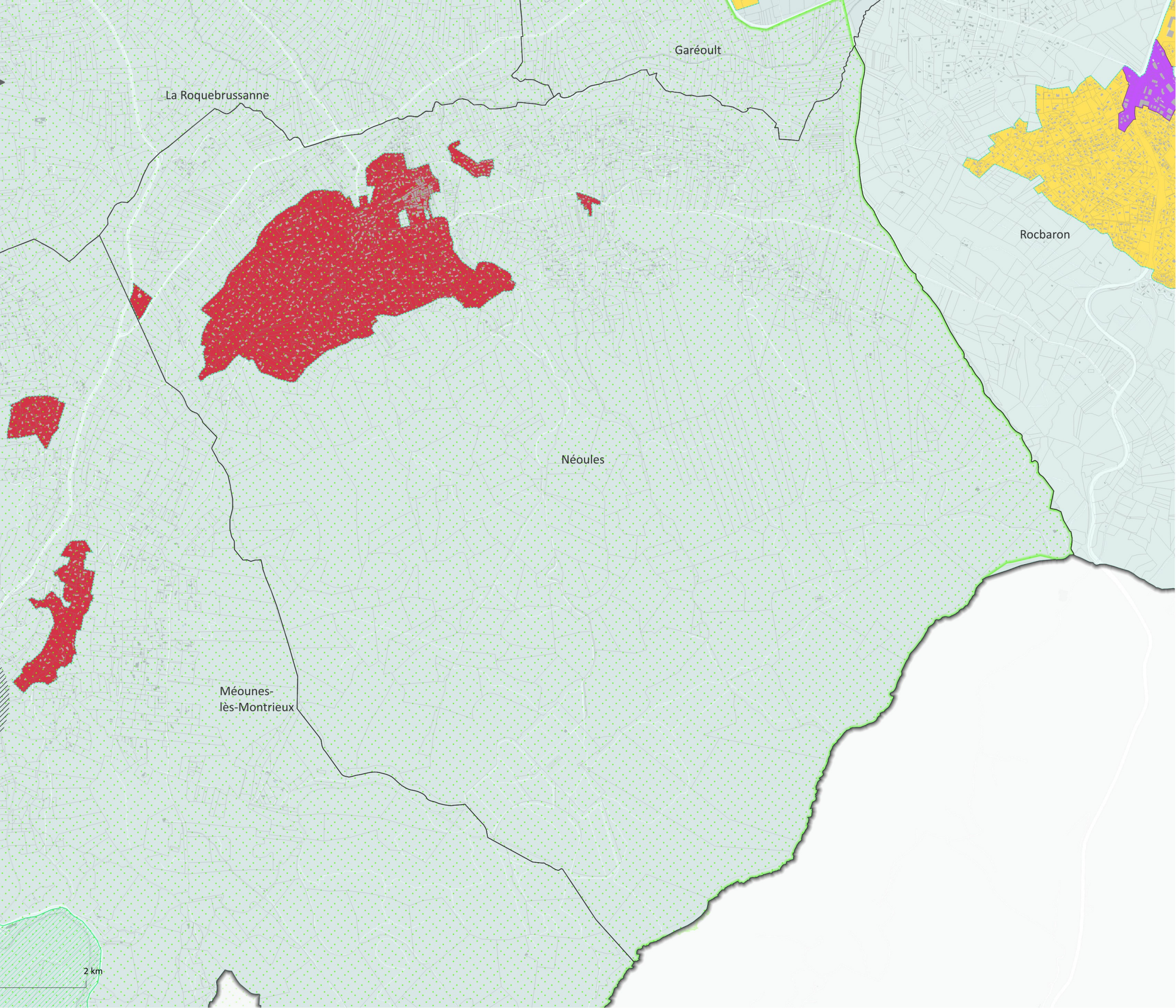
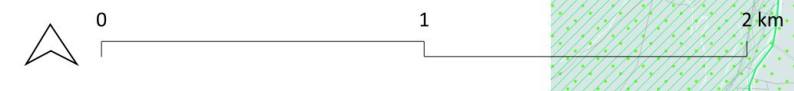
Zone "Patrimoine"

Zone "Habitat"

Zone "Axe routier structurant"

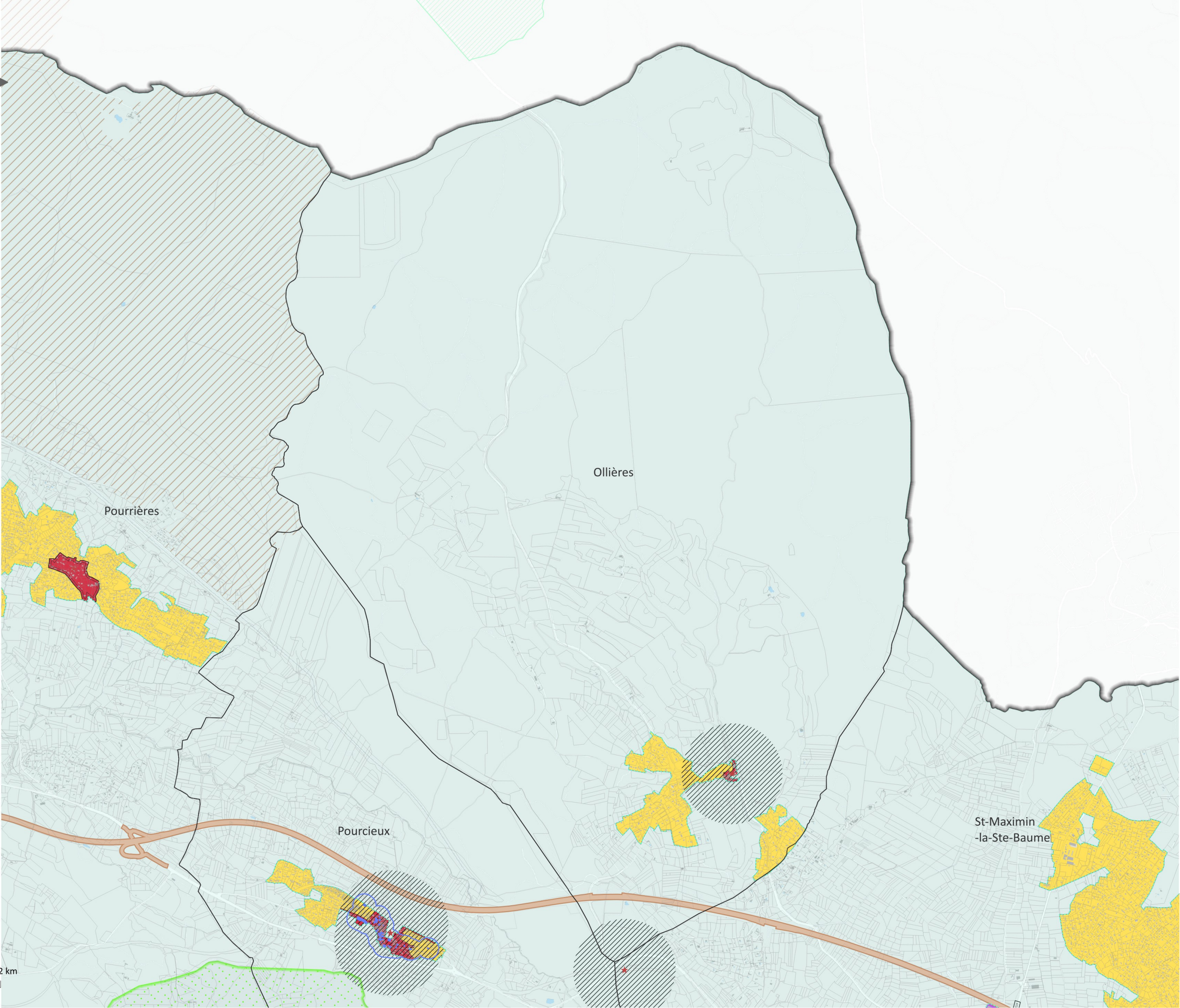
Zone "Zone commerciale et d'activité"

Fond de plan © OpenStreetMap
sous licence ODbL

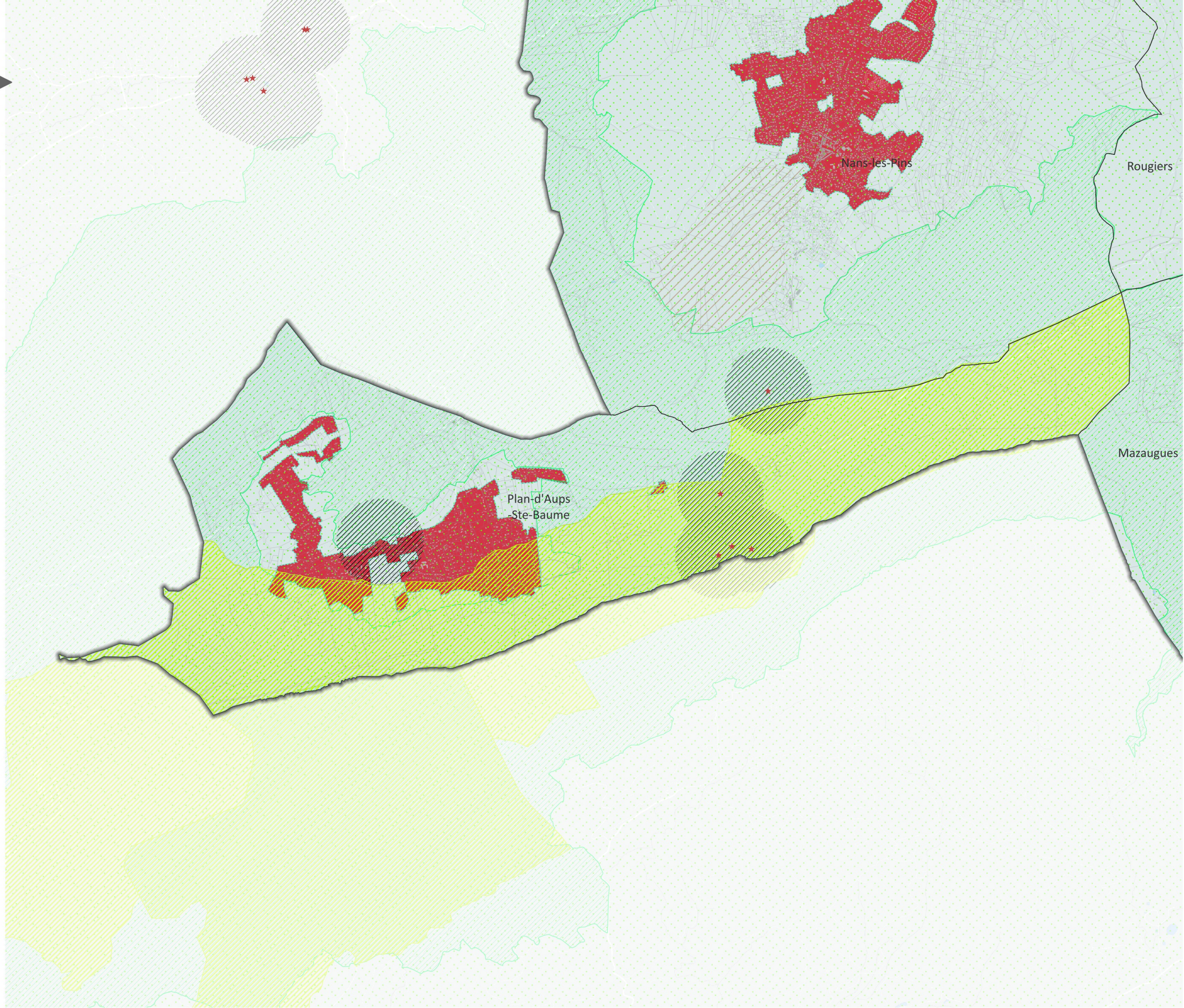
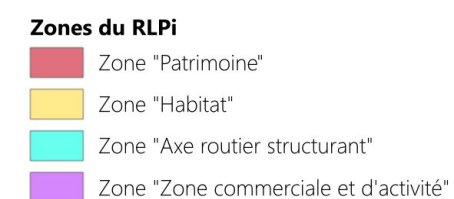


Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune d'Ollières

Juin 2026

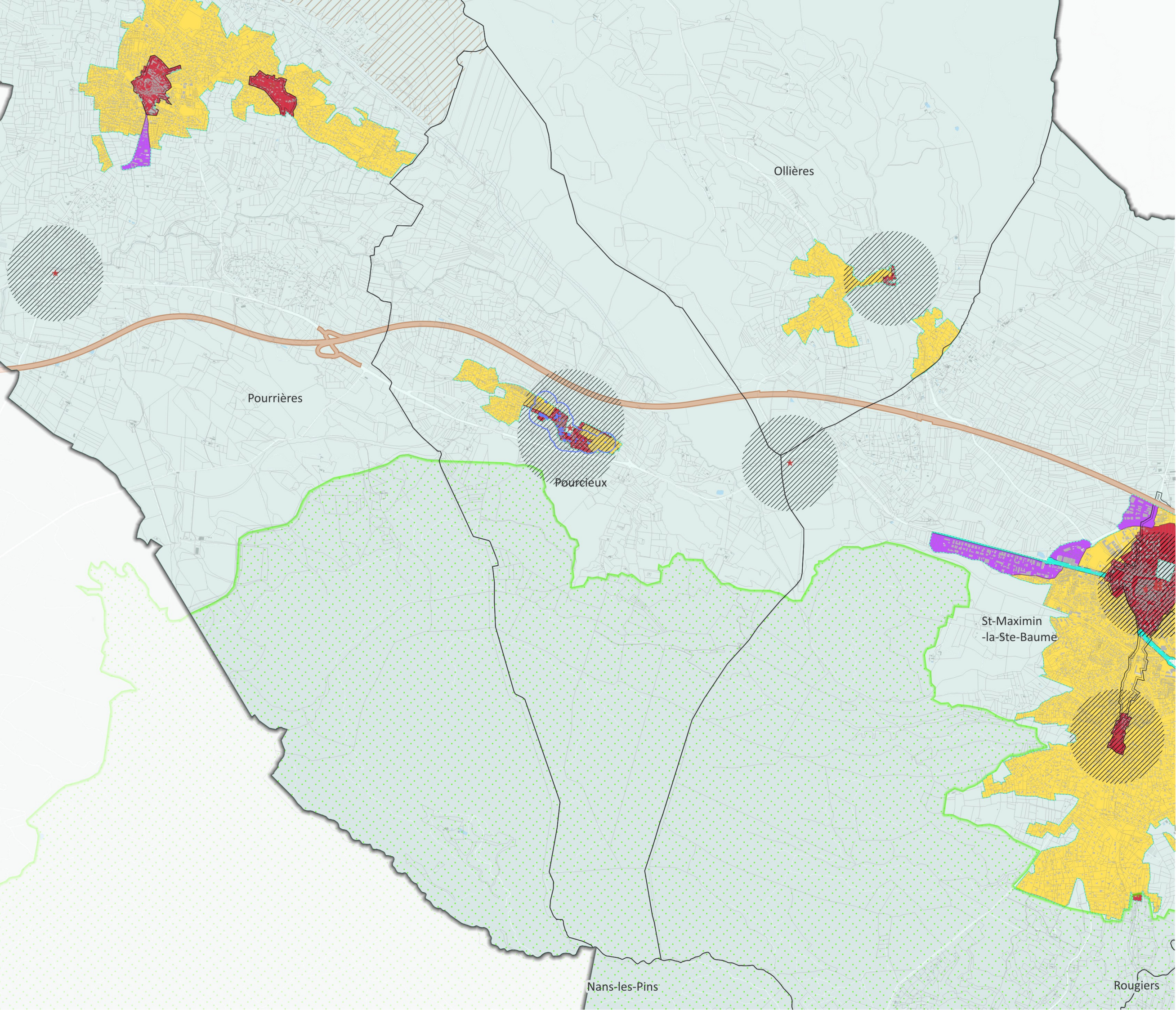
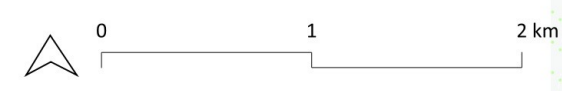


Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de
Plan-d'Aups-Sainte-Baume
Juin 2026



Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de Pourcieux

Juin 2026



Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de Pourrières

Juin 2026



Nans-les-Pins

Rougiers

St-Maximin-
-la-Ste-Baume

Pourcieux

Pourrières

Ollières

Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de Rocbaron

Juin 2026

Limite communale

Limite communautaire

Lieux d'interdiction absolue de publicité

★

 Monument historique

///

 Site classé

Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)

Lieux d'interdiction relative de publicité

Périmètre Délimité des Abords

///

 Rayon de 500m autour des MH

Site Patrimonial Remarquable

Site inscrit

Parc Naturel Régional

Natura 2000

Interdiction de la publicité scellée au sol

Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-route, bretelle de raccordement à une autoroute ou route express

Immeubles remarquables

interdiction de publicité sur un immeuble présentant un caractère esthétique, historique et pittoresque reconnu par arrêté municipal et dans le champ de visibilité jusque 100m de celui-ci

Zones du RLPI

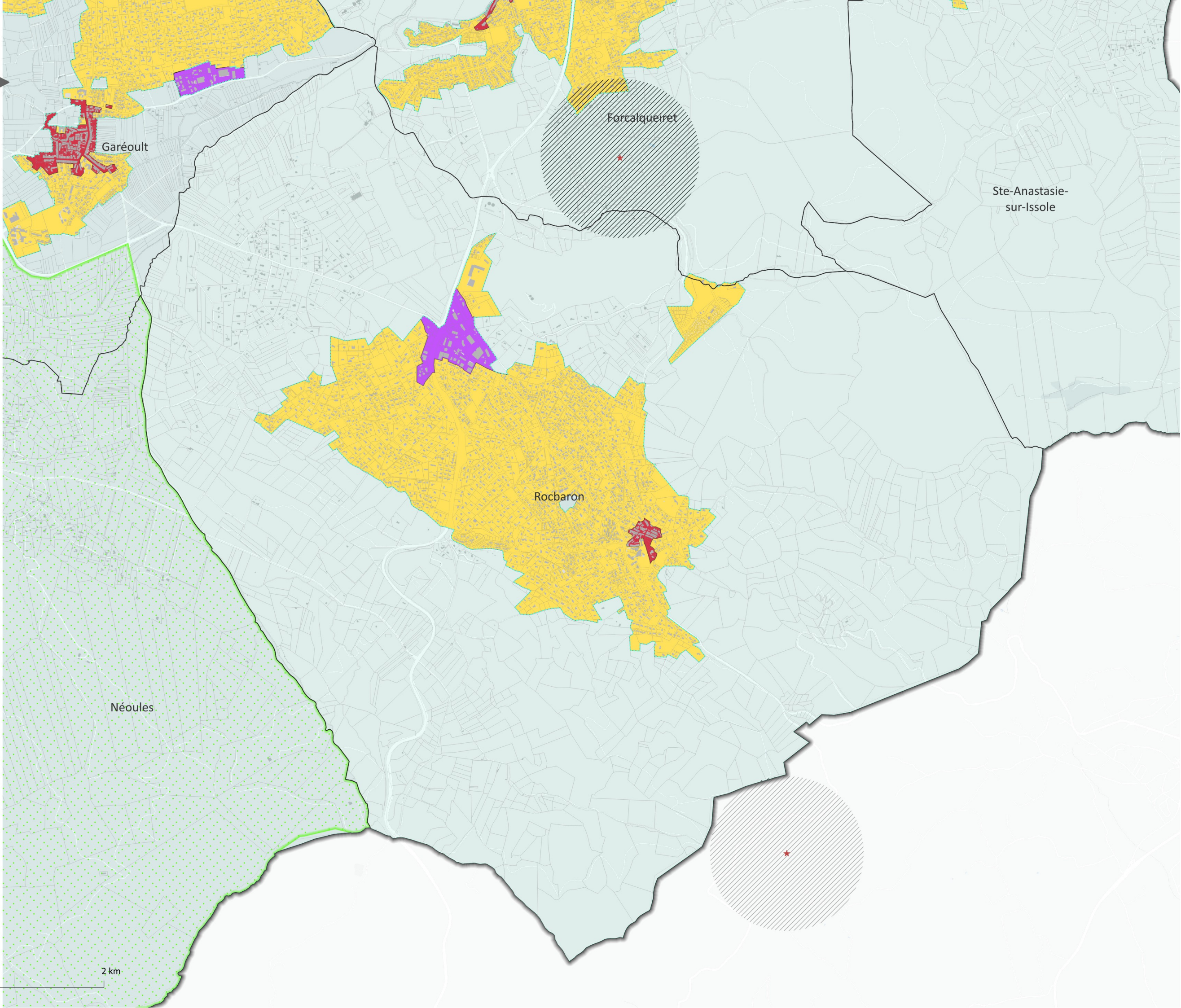
Zone "Patrimoine"

Zone "Habitat"

Zone "Axe routier structurant"

Zone "Zone commerciale et d'activité"

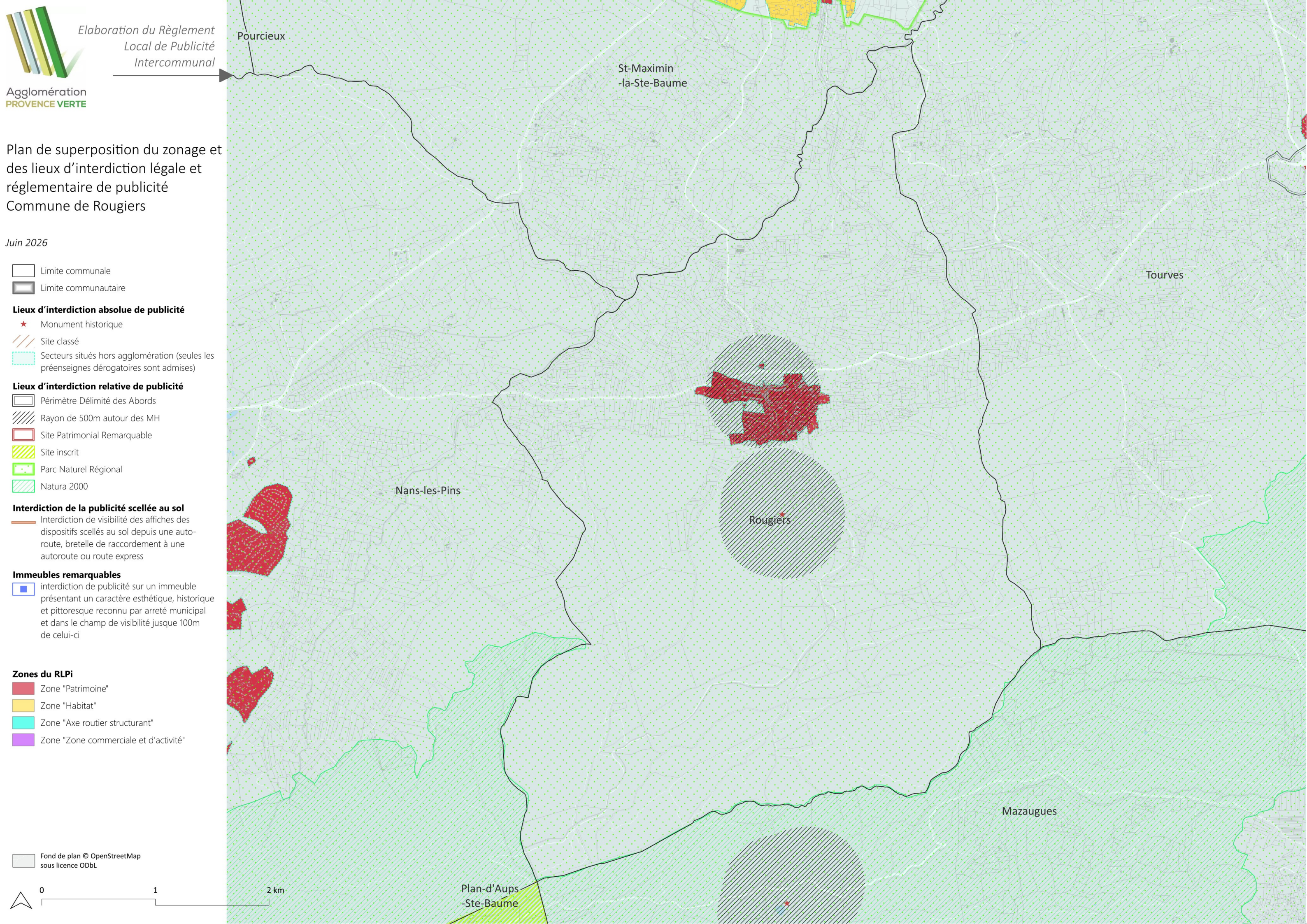
Fond de plan © OpenStreetMap
sous licence ODbL



Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de Rougiers

Juin 2026

- Limite communale
- Limite communautaire
- Lieux d'interdiction absolue de publicité**
- Monument historique
- Site classé
- Secteurs situés hors agglomération (seules les
préenseignes dérogatoires sont admises)
- Lieux d'interdiction relative de publicité**
- Périmètre Délimité des Abords
- Rayon de 500m autour des MH
- Site Patrimonial Remarquable
- Site inscrit
- Parc Naturel Régional
- Natura 2000
- Interdiction de la publicité scellée au sol**
- Interdiction de visibilité des affiches des
dispositifs scellés au sol depuis une auto-
route, bretelle de raccordement à une
autoroute ou route express
- Immeubles remarquables**
- interdiction de publicité sur un immeuble
présentant un caractère esthétique, historique
et pittoresque reconnu par arrêté municipal
et dans le champ de visibilité jusque 100m
de celui-ci
- Zones du RLPi**
- Zone "Patrimoine"
- Zone "Habitat"
- Zone "Axe routier structurant"
- Zone "Zone commerciale et d'activité"
- Fond de plan © OpenStreetMap
sous licence ODbL

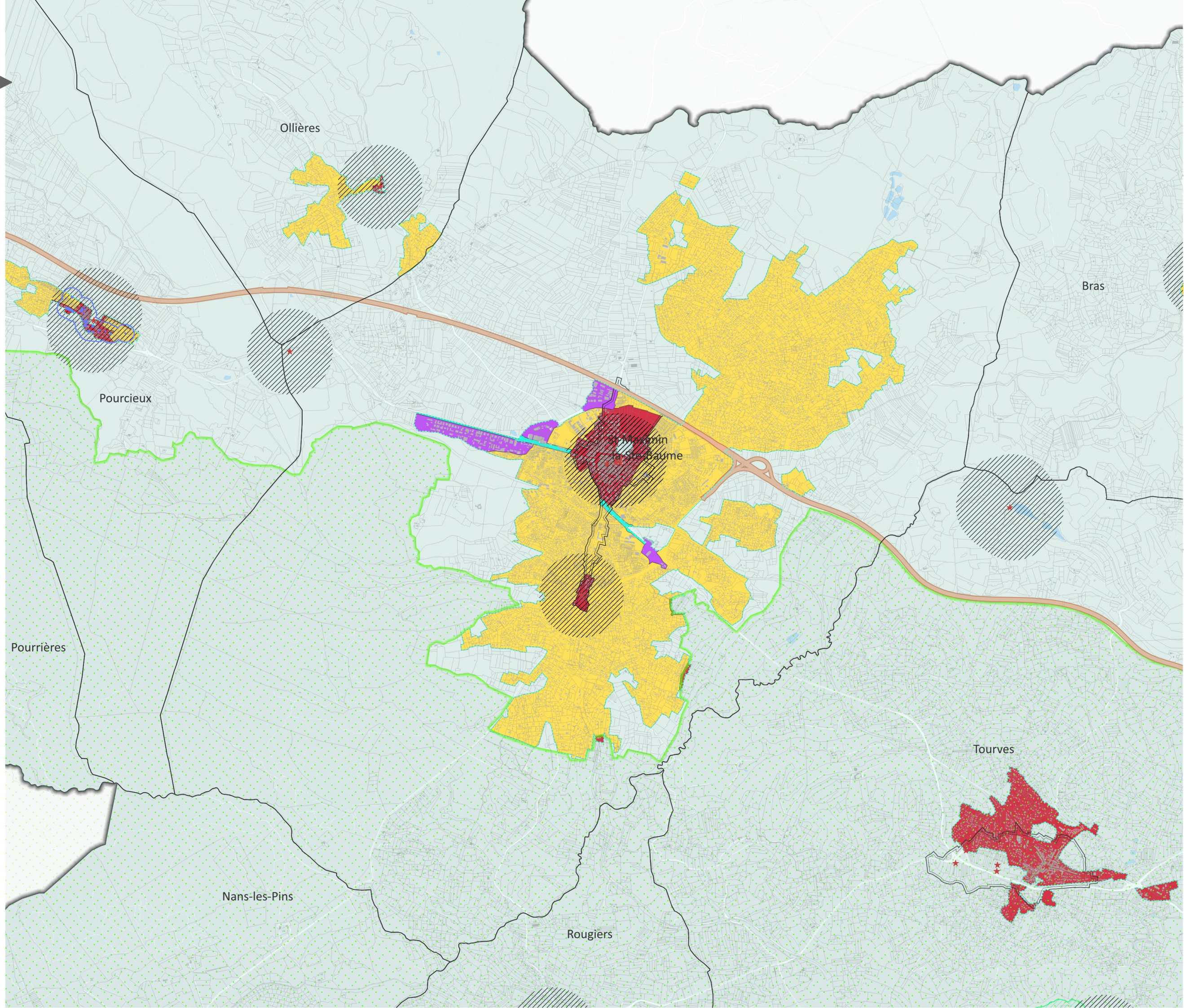


Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de
Sainte-Anastasie-sur-Issole
Juin 2026

- Limite communale
Limite communautaire
- Lieux d'interdiction absolue de publicité**
- Monument historique
 - Site classé
 - Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)
- Lieux d'interdiction relative de publicité**
- Périmètre Délimité des Abords
 - Rayon de 500m autour des MH
 - Site Patrimonial Remarquable
 - Site inscrit
 - Parc Naturel Régional
 - Natura 2000
- Interdiction de la publicité scellée au sol**
- Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-route, bretelle de raccordement à une autoroute ou route express
- Immeubles remarquables**
- interdiction de publicité sur un immeuble présentant un caractère esthétique, historique et pittoresque reconnu par arrêté municipal et dans le champ de visibilité jusque 100m de celui-ci
- Zones du RLPi**
- Zone "Patrimoine"
 - Zone "Habitat"
 - Zone "Axe routier structurant"
 - Zone "Zone commerciale et d'activité"

Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
Juin 2026

-  Limite communale
 Limite communautaire
- Lieux d'interdiction absolue de publicité**
-  Monument historique
 -  Site classé
 -  Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)
- Lieux d'interdiction relative de publicité**
-  Périmètre Délimité des Abords
 -  Rayon de 500m autour des MH
 -  Site Patrimonial Remarquable
 -  Site inscrit
 -  Parc Naturel Régional
 -  Natura 2000
- Interdiction de la publicité scellée au sol**
-  Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-route, bretelle de raccordement à une autoroute ou route express
- Immeubles remarquables**
-  interdiction de publicité sur un immeuble présentant un caractère esthétique, historique et pittoresque reconnu par arrêté municipal et dans le champ de visibilité jusque 100m de celui-ci
- Zones du RLPi**
-  Zone "Patrimoine"
 -  Zone "Habitat"
 -  Zone "Axe routier structurant"
 -  Zone "Zone commerciale et d'activité"



Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de Tourves

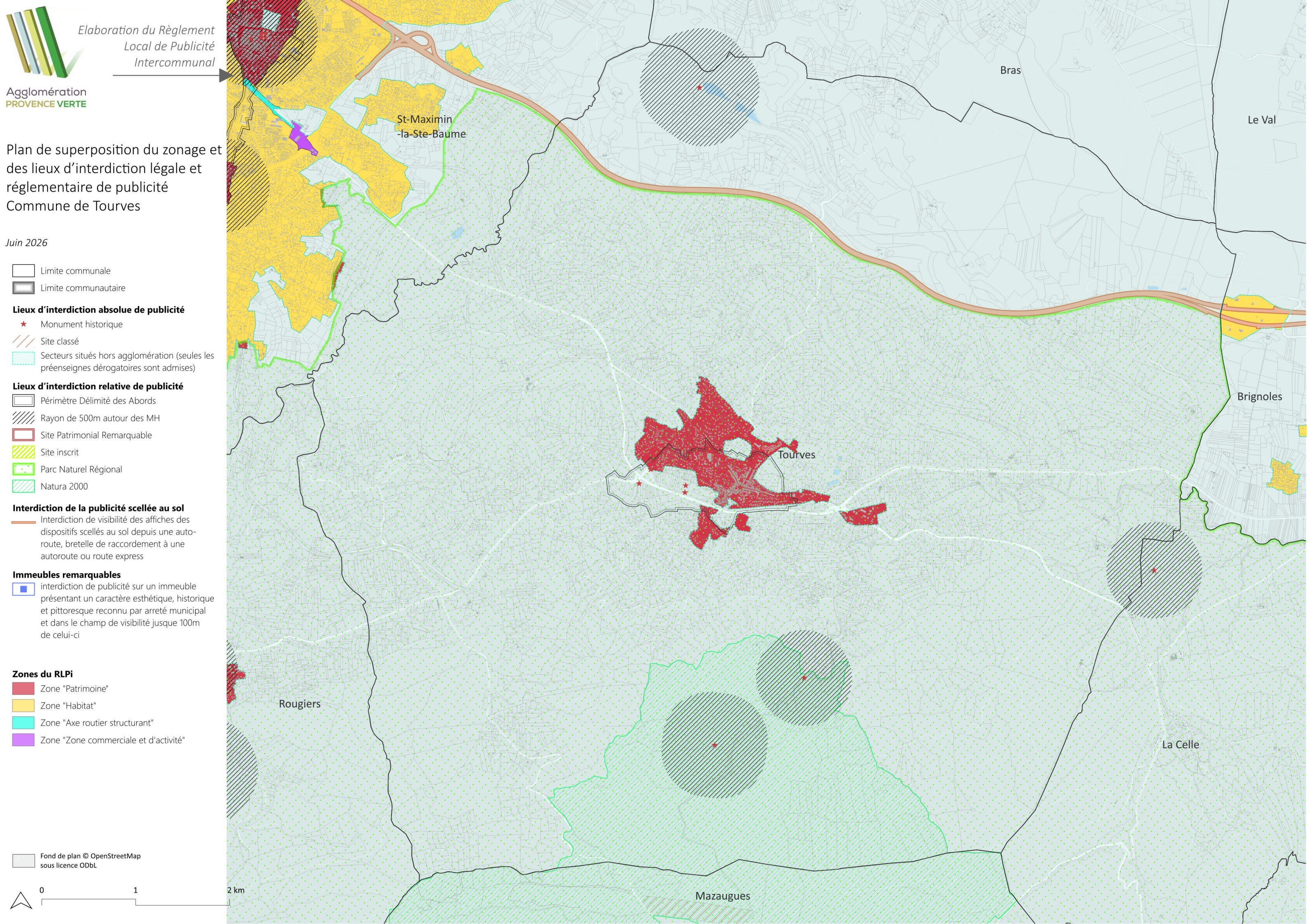
Juin 2026

- Limite communale
- Limite communautaire
- Lieux d'interdiction absolue de publicité**
- ★

 Monument historique
- ///

 Site classé
- Secteurs situés hors agglomération (seules les préenseignes dérogatoires sont admises)
- Lieux d'interdiction relative de publicité**
- Périmètre Délimité des Abords
- ///

 Rayon de 500m autour des MH
- Site Patrimonial Remarquable
- Site inscrit
- Parc Naturel Régional
- Natura 2000
- Interdiction de la publicité scellée au sol**
- Interdiction de visibilité des affiches des dispositifs scellés au sol depuis une auto-route, bretelle de raccordement à une autoroute ou route express
- Immeubles remarquables**
- interdiction de publicité sur un immeuble présentant un caractère esthétique, historique et pittoresque reconnu par arrêté municipal et dans le champ de visibilité jusque 100m de celui-ci
- Zones du RLPi**
- Zone "Patrimoine"
- Zone "Habitat"
- Zone "Axe routier structurant"
- Zone "Zone commerciale et d'activité"
- Fond de plan © OpenStreetMap sous licence ODbL



Plan de superposition du zonage et
des lieux d'interdiction légale et
réglementaire de publicité
Commune de Vins-sur-Caramy

Juin 2026

Limite communale

Limite communautaire

Lieux d'interdiction absolue de publicité

Monument historique

Site classé

Secteurs situés hors agglomération (seules les
préenseignes dérogatoires sont admises)

Lieux d'interdiction relative de publicité

Périmètre Délimité des Abords

Rayon de 500m autour des MH

Site Patrimonial Remarquable

Site inscrit

Parc Naturel Régional

Natura 2000

Interdiction de la publicité scellée au sol

Interdiction de visibilité des affiches des
dispositifs scellés au sol depuis une auto-
route, bretelle de raccordement à une
autoroute ou route express

Immeubles remarquables

interdiction de publicité sur un immeuble
présentant un caractère esthétique, historique
et pittoresque reconnu par arrêté municipal
et dans le champ de visibilité jusque 100m
de celui-ci

Zones du RLPi

Zone "Patrimoine"

Zone "Habitat"

Zone "Axe routier structurant"

Zone "Zone commerciale et d'activité"

Fond de plan © OpenStreetMap
sous licence ODbL

0

1

2 km